
Erratum

Avis

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

**Règlement modifiant le Règlement sur la
constitution du Comité conjoint sur les services
automobiles de la région de Québec**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 septembre
2001, 133^e année, n^o 36, page 6190.

La fin du premier paragraphe de cet avis aurait dû se
lire comme suit : « par le décret n^o 981-2001 du 23 août
2001. ».

36903

Avis

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

**Règlement modifiant les Statuts du Comité
paritaire de l'industrie de l'automobile des
Cantons de l'Est (1971)**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 septembre
2001, 133^e année, n^o 36, page 6191.

La fin du premier paragraphe de cet avis aurait dû se
lire comme suit : « par le décret n^o 982-2001 du 23 août
2001. ».

36902